

RÉINSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS 2026-27

COMMENT EFFECTUER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

POUR LES FAMILLES DISPOSANT DÉJÀ D'UN COMPTE

Il ne sera désormais **plus nécessaire de reconstituer un dossier papier chaque année**. Les familles devront simplement :

Mettre à jour les informations administratives directement sur leur espace personnel

1. Vérifier les renseignements obligatoires ;
2. Déposer les documents demandés (voir page 2) directement sur le Portail Famille

Toute information obligatoire non renseignée bloquera l'accès aux inscriptions.

POUR LES NOUVELLES FAMILLES (OU NOUVEL ENFANT)

Les familles ne disposant pas encore d'un compte Portail Famille, ainsi que celles souhaitant inscrire un nouvel enfant, devront effectuer une demande de création de dossier en complétant le formulaire en ligne accessible via le QR code ci-dessous.

Cette demande permettra la création du dossier administratif ainsi que l'ouverture du compte famille.

Une fois le compte activé, l'ensemble des informations complémentaires ainsi que les documents demandés (voir page 2) devront être complétés et déposés directement sur le Portail Famille.



**Formulaire de
demande
d'accès au
Portail Famille**

⚠ DOSSIER INCOMPLET ⚠

Aucun accès aux réservations ne pourra être accordé tant que :

- les renseignements obligatoires ne seront pas complétés ;
- les pièces justificatives demandées ne seront pas déposées ;
- les éventuels impayés ne seront pas régularisés.



NOTE EXPLICATIVE

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

DOCUMENTS DEMANDÉS SUR LE PORTAIL FAMILLE

- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Les pages de vaccinations du carnet de santé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- L'attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant). **Ces attestations doivent être datées de moins de 2 mois. ATTENTION : Les fiches de paie ne valent pas attestation.**
- Une photo d'identité **UNIQUEMENT** pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) + Le PAI

Pour les enfants présentant des troubles et/ou une situation de handicap, un rendez-vous sera organisé avec l'équipe de direction afin de mettre en place un PAP.

INSCRIPTIONS MERCREDIS 1^{ER} TRIMESTRE (SEPT À DÉC)

Les inscriptions pour les mercredis du 1^{er} Trimestre (Septembre à décembre) seront ouvertes **à partir du mardi 23 juin (uniquement pour les familles prioritaires) dès 7h30**

RAPPEL : Les inscriptions ne seront pas accessibles en cas de dossier incomplet

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger par mail auprès de Joris BERTAINA contact.auriol@dso.ifac.asso.fr ou au 06 63 32 10 11

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Le règlement intérieur et les calendriers des inscriptions sont téléchargeables sur le site de la commune <https://mairie-auriol.fr/> et disponibles sur le site de l'Ifac Auriol : <https://auriol.ifac.asso.fr/>

